

Zeitschrift: L'Hôtâ
Herausgeber: Association de sauvegarde du patrimoine rural jurassien
Band: 30 (2006)

Artikel: Message du président
Autor: Grimm, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1064461>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Message du président

J'ai envie de vous raconter une histoire, une histoire un peu triste... Il était une fois un petit village d'Ajoie où un paysan possédait une ferme. Cette ferme était entourée de dix-huit bornes, pas une de plus, pas une de moins, reliées entre elles par des poutrelles en bois. Ces bornes avaient sans doute un double but: marquer les limites du domaine et permettre d'y accrocher attelages et montures, à l'époque où la traction n'était pas encore automobile.

Or notre villageois, profitant des travaux de réfection du réseau routier communal, a entrepris d'arracher ces bornes et de niveler l'aire séparant sa ferme de la route. Bornes et ferme avaient sans doute le même âge et formaient une unité non dénuée d'harmonie... Alertée par l'ancienne propriétaire de cette ferme, l'ASPRUJ a tout d'abord pris contact avec le cultivateur. Pourquoi diable avait-il enlevé ces bornes? Pendant la période des foins, nous dit-il, elles empêchaient un accès facile à la grange, gênaient

la circulation, la mettaient en danger même. De plus, il a un amateur pour ses bornes, habitant un autre village d'Ajoie, qui lui en offre un bon prix.

L'ASPRUJ prend alors contact avec le maire et l'entreprise qui a réalisé les travaux de réfection des routes communales. Lors d'une entrevue réunissant l'agriculteur, le maire, des représentants de l'entreprise de travaux publics et moi-même, une solution semble se dessiner: la commune serait prête racheter ces bornes au prix convenu avec l'amateur privé et à les replacer en divers endroits du village, en particulier aux abords des fontaines. L'ASPRUJ accepte de participer financièrement à l'opération. Ainsi ces bornes, patrimoine communal, resteraient dans la commune... Hélas, aux dernières nouvelles, notre paysan a bel et bien vendu ses bornes à son amateur privé.

Dans nos villages, la sauvegarde du passé campagnard est l'affaire de tous, propriétaires, habitants, car ils sont aux premières loges pour

observer ce qui se passe et signaler les éventuelles atteintes au patrimoine. C'est aussi l'affaire des offices concernés et des élus communaux, maires en tête. Les règlements communaux sur les constructions sont en général bien faits. La volonté réelle de les appliquer existe-t-elle?

Faire table rase du passé n'est pas forcément une preuve de modernisme. Dans le cas de cette exploitation agricole, le déplacement judicieux de quelques bornes aurait sans doute permis de résoudre le problème de l'accès à la ferme.

A parcourir nos villages au fil des ans, on a la nette impression que notre patrimoine rural, souvent par petites touches surnoises, se dégrade inexorablement. Nous n'avons qu'un héritage campagnard et quand il aura été dilapidé, par quoi le remplacera-t-on? Par un patrimoine de pacotille pour touristes?

Le président de l'ASPRUJ:
Pierre Grimm, Delémont

